



Mis en ligne le 14 février 2025

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Etaient présent(e)s :

M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS - Mme SANTOS FERREIRA - M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE - M. GONIDEC – M. ANQUETIL - M. BEAUNE - Mme FONTAINE AUGOUY - M. BRUCKMULLER - M. GRANCHER - Mme ANDRÉAS - M. BELLACHES – Mme ROBERTO - M. JEANRENAUD – M. NEVE - M. DUMONTIER - Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent(e)s :

Absents excusé(e)s :

Mme LAPLAIGE donne pouvoir à M. FRANÇOIS
M. VACHER donne pouvoir à M. NEVE
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD
M. ROUXEL donne pouvoir à M. DUMONTIER
M. RUIZ donne pouvoir à Mme DOUAY

Secrétaire de séance : M. CHAMBERT

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de votants :	29

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024

Aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du Maire

ANNÉE 2024	
100	Signature d'un contrat avec la société « Cœur de Scène Productions » pour la représentation du spectacle «LE CID» le vendredi 24 janvier 2025. Les droits d'entrée pour ce spectacle seront : 14€ Tarif plein – 12€ Tarif seniors +65ans- 8€ Tarif réduit (étudiants-25 ans, personnes handicapés, demandeurs d'emploi) Les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents seront pris en charge par la commune et versement à la société « Cœur de Scène Productions » la somme de 2500€ TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et cérémonies.
ANNÉE 2025	
1	Fixation du tarif séjour neige 2025 à 550€ pour les Mériellois et à 650€ pour les non Mériellois.
2	Signature de la proposition de nouveaux tarifs de spectacles s'ajoutant à ceux déjà existants : 14€-12€-10€-8€. Ces droits d'entrée seront applicables selon de le type de spectacle proposé et le public visé.
3	Demande de financement au Conseil Départemental du Val d'Oise d'un montant de 80 259€ soit 25% du coût total de l'opération de rénovation des toitures et des sols des courts intérieurs ainsi que de relamping en Leds des courts extérieurs du tennis de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.
4	Demande de financement à la Préfecture du Val d'Oise au titre du "Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" d'un montant de 129 301€ soit 25% du coût total de l'opération de rénovation énergétique des toitures et des bardages du gymnase Breittmayer de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.
5	Demande de financement à la Préfecture du Val d'Oise au titre du "Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux" d'un montant de 250 856€ soit 25% du coût total HT de l'opération de rénovation énergétique du complexe Espace Rive Gauche de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.
6	Signature de l'acte de sous-traitant avec la société AXIMUM sise Bât C – 58 quai de la Marine 93450 L'ILE SAINT DENIS (Siège social 8 rue Jean Mermoz 78114 MAGNY LES HAMEAUX), sous-traitant de la société EIFFAGE, pour le marché global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif intérieur – extérieur, d'éclairage de mise en valeur, de signalisation lumineuse tricolore et des illuminations festives de la ville de Mériel, pour les prestations de maintenance préventive et curative de la SLT, année 2025. Le marché de sous-traitance est signé au montant de 2 200,00 € HT et le sous-traitant ne bénéficie pas du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivants.
7	Signature de l'avenant n°1 au contrat de maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux avec la société SPP, domiciliée 119 rue Salvador Allende 95870 BEZONS. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 423,50€ HT soit 508,20€ TTC. Le montant du contrat initial est porté à 2 456,30€ HT soit 2 947,56€ TTC. Les crédits nécessaires, sont inscrits au Budget Primitif 2024, sur le chapitre 011 imputation 6156/020/TECH, et l'engagement de dépense n°1161 a été créé, sous le numéro de marché 2023MA04.
8	Demande à la Préfecture du Val d'Oise dans du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention d'un montant de 250,00 euros. Le coût de cette action est estimé à 517,92€ HT soit 621,50 € TTC. Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget Primitif 2025.
9	Sollicitation du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif Val d'Oise Territoires rubrique Sports « Gymnase à proximité de collèges départementaux » pour l'octroi d'un financement de 181 204€ soit 35% du coût total de l'opération de rénovation énergétique des toitures et des bardages du gymnase Breittmayer de Mériel. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2025.

10	<p>Demande d'une subvention au taux de 30% au Conseil Régional d'Ile de France pour l'acquisition d'un gilet pare-balles estimé à 517,92€ HT soit 621,50€ TTC. Les crédits nécessaires à l'opération seront prévus au Budget Primitif 2025. La commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité auprès du Conseil Régional d'Ile de France et le taux réellement attribué.</p>
11	<p>Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société MEL, représentée par Mr LARUELLE, sise 4 villa des Passe-crassane – 95390 SAINT-PRIX, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et du bardage du bâtiment gymnase Georges Breittmayer à Mériel. La convention est signée pour un montant de 34 000 € HT soit 40 800 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivant sur le chapitre 23 imputation 2313/3212/TECH, et l'engagement de dépense n°107/2025 a été créé, sous le numéro de marché 2025MA11.</p>
12	<p>Signature de l'avenant n°1 au marché de prestations de surveillance et de gardiennage de bâtiments publics à Mériel avec la société T2S SÉCURITÉ PRIVÉE sise 1 Square Augustin Pajou, 92260 FONTENAY AUX ROSES, pour une durée de 12 mois, soit du 01 février 2025 au 31 janvier 2026. L'avenant n'a pas d'incidence financière sur la montant maximum HT du marché qui demeure à 90 000€ HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 sur le chapitre 011 imputation 020/CULTURE, sous le numéro de marché 2023MA10.</p>
13	<p>Signature pour une durée de trois ans d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à compter du 1er janvier 2025 pour la mise à disposition d'agents pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail. Cette convention sera renouvelable tacitement une fois pour une période de trois ans. La collectivité participe aux frais d'intervention du CIG à concurrence du nombre d'heures de travail accomplies selon des tarifs forfaitaires ou horaires fixés et révisés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG. Le coût horaire de ces prestations est fixé à 77,00€ TTC pour l'année 2025. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 et suivants sur le chapitre 011, imputation 611/020/SST.</p>
14	<p>Signature d'un contrat d'accueil n°6448-6215 avec la Ligue de l'Enseignement / FOL Haute-Vienne relative au séjour été du 14 au 19 Juillet 2025 pour 24 adolescents et 4 éducateurs. Le devis du séjour comprend la pension complète et l'hébergement sur 6 jours, à partir du lundi après-midi 14/07/2025 goûter et dîner inclus jusqu'au samedi 19 /07/2025 suivant au matin petit déjeuner et déjeuner en panier repas inclus et 4 activités (Kayak , Voile et 2 animations environnementales). Le coût total de ce contrat est de 6 702€ TTC, payable en trois fois ; 1er versement de 2011€ au moment de la signature du contrat, avant le 20/02/2025. 2ème versement de 3 351€ un mois avant l'arrivée sur site soit le 14/06/2025 et le dernier versement de 1 340€ à réception de la facture, correspondant au solde réajusté au retour du séjour. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, sur le chapitre 011 imputation 332/611 SPORT, et l'engagement de dépense n°159 a été créé.</p>

DÉLIBÉRATION N°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N°2 : Convention avec le club de tennis ATM pour la mise à disposition des équipements

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition d'équipements de tennis avec l'association ATM.

D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°3 : Convention avec le club de tennis ATM pour la mise à disposition des équipements

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **d'approuver** la convention de partenariat entre la commune et l'association ATM pour le reversement de la subvention de la FFT perçue au titre des travaux de toiture du Tennis club.

D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.

DÉLIBÉRATION N°4 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de créer** au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet au grade de Gardien-Brigadier
- 1 emploi à temps complet au grade d'Educateur territorial des activités physiques et sportives

De supprimer au tableau des effectifs du personnel communal à la date de nomination des agents :

- 1 emploi à temps complet au grade de Chef de service de Police Municipale
- 1 emploi à temps complet au grade d'Adjoint d'animation

Dire que les crédits nécessaires au paiement de ces rémunérations et charges sont inscrits au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATION N°5 : Demande d'adhésion au Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de confirmer** le souhait de la commune de devenir membre du Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme et candidater au titre de Ville amicale pour l'autisme.

D'autoriser monsieur le Maire à signer la Charte « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » qui est un acte obligatoire pour l'adhésion.

De décider d'inscrire au budget 2025 le montant de l'adhésion au réseau (feuille de route en annexe)

De fixer les critères d'évaluation de la manière suivante : l'atteinte des objectifs fixés lors de l'entretien professionnel, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou d'expertise.

De signer pour représenter la commune de Mériel au sein de l'association « Réseau des Villes Amicales pour l'Autisme » : Monsieur Eric Jeanrenaud (titulaire) et Monsieur Christophe Chambelin (suppléant)

Prochain Conseil municipal le 27 mars 2025

Le Maire clôt la séance à 21h42